

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« promouvoir »

insérer les mots :

« des comportements, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.